

GROUPE DES DOUZE ASSOCIÉS**Mémoire à l'intention du BAPE
concernant le****PROJET du PARC DES MOULINS****Un projet porteur de retombées majeures malgré certains inconvénients****1- Présentation du GROUPE DES DOUZE ASSOCIÉS**

Le Groupe des douze associés est un regroupement de douze (12) hommes d'affaires possédant chacun au moins une entreprise dans la région de Thetford. Ces entreprises figurent parmi les plus importantes industries de la région. Ce regroupement existe formellement depuis un peu plus d'une année même si bon nombre de ces dirigeants se rencontraient déjà depuis plusieurs années.

La mission de ce regroupement consiste à « **motiver et aider le développement à caractère économique de notre région par la concertation entre les membres** ». Les principales stratégies d'intervention de ce groupe reposent sur la concertation entre les entreprises concernées, le maillage entre nos entreprises, la rencontre d'acteurs régionaux et l'expression d'avis concernant des dossiers pouvant influencer le développement économique régional.

La nature du regroupement repose sur une diversité des secteurs économiques touchés et sur un regroupement « naturel » de personnes qui se connaissent bien de par la mission de leur entreprise dans notre région. Voici la liste des industriels membres du regroupement ainsi que le nom de leur principale entreprise :

- Bernard, Christian, co-propiétaire de Golf Adstock et gestionnaire de diverses entreprises
- Binet, Clément, co-propiétaire de Techno Pieux et de 3 entreprises liées à cette industrie principale
- Gamache, Yves, propriétaire de AFProducts
- Gosselin, Claude, propriétaire et président Gosselin Express et Les Sables Olimag
- Laflamme Alain, co-propiétaire et président, Ébi-Tech Portes et Fenêtres

- Laflamme Serge, Président de Centre industriel de l'Amiante, de Développement Loiret et de Synapsesix
- Poulin, Jean-François, Vice-président et directeur général de Centre du Camion Amiante
- Poulin, Pierre, propriétaire et directeur général de Maître Constructeur St-Jacques
- Poulin, Ralf, Propriétaire et président de Industries Canatal
- Routhier, Martin, Vice-présidente et directeur général de Roger Routhier Entrepreneur électricien,
- Roy, Harold, Vice-président de directeur général du Groupe Fournier
- Turgeon, Herman, Président, Les Constructions de L'Amiante

Claude Gagnon agit à titre de directeur exécutif dont le mandat est de supporter les travaux du groupe. En annexe, une description sommaire de chacune des industries des membres du groupe, du rôle de chacun des membres, du secteur industriel d'intervention. Le nombre d'employés reliés à chacune des industries est identifié.

2- AVIS sur le projet du PARC DES MOULINS au plan des retombées

Cette section met en évidence les avis du Groupe des douze concernant le projet Parc des moulins concernant les retombées économiques, l'approche régionale du promoteur, la production d'énergie propre et durable, l'attitude de 3Ci envers l'environnement et son expérience d'entrepreneur.

Nul ne sera surpris que le Groupe des douze insiste d'abord sur les importantes retombées régionales que le projet du PARC DES MOULINS générera dans l'ensemble de la région : nous référons aussi bien aux retombées pour les agriculteurs, les municipalités et un certain nombre d'entrepreneurs. Ce n'est pas tous les jours qu'une région peut bénéficier d'une partie des effets d'un projet de 450 millions! De plus, la création d'une vingtaine d'emplois à long terme pour le maintien et l'entretien du PARC constitue un apport économique non négligeable : c'est l'équivalent d'une autre PME dans notre région.

À titre d'entrepreneurs de la région, nous avons apprécié l'approche de l'entreprise 3Ci. Nous savons qu'elle a procédé à diverses consultations du monde municipal et des agriculteurs. Nous avons pu assister à diverses séances d'information et d'échange sur la nature du projet PARC DES MOULINS, l'une d'entre elles s'adressant à aux entrepreneurs intéressés à offrir leurs services dans le cadre de la mise en œuvre du projet (phase de construction et phase

d'opération). Nous avons apprécié l'ouverture des promoteurs à l'utilisation des entreprises régionales : bien sûr, 3Ci profitera de la disponibilité et de l'expertise régionale, ce qui a des retombées pour 3Ci. Mais nous avons été particulièrement sensibles au fait que l'utilisation maximale des ressources régionales était une priorité pour 3Ci.

La création du Comité de maximisation des retombées régionales est un autre exemple des préoccupations des promoteurs de 3Ci : leur ouverture aux discussions, à la même table, avec des entrepreneurs et des acteurs régionaux visant à maximiser les retombées régionales démontre une attitude des promoteurs que nous avons grandement appréciée. Un représentant du Groupe des douze a d'ailleurs été invité à faire partie du Comité de maximisation tout comme l'un d'entre nous agit en concertation avec la SDERT (Société de développement économique de la région de Thetford) relativement au développement et à la mise en place du projet avec l'entreprise 3Ci.

Ce projet concerne un domaine qui nous préoccupe à titre d'entrepreneurs : l'énergie. Cela va de soi, nos entreprises sont consommatrices d'énergie pétrolière et électrique. Nous sommes sensibles au fait que l'énergie produite éventuellement par le Parc des moulins est une énergie verte inscrite dans le contexte du développement durable. Elle est renouvelable et a peu d'effets sur les gaz à effets de serre. Au cours de la phase de construction, l'environnement immédiat des montagnes sera bien sûr perturbé, notamment par la construction de chemin d'accès aux chantiers : mais à long terme, les effets sur l'environnement forestier demeurent minimes. L'énergie produite par le vent est tout autrement respectueuse de l'environnement que ne l'est la production d'électricité par le charbon, par exemple. Nous sommes fiers que notre région puisse contribuer au développement d'une énergie propre, renouvelable et durable : ce sera une manière de plus pour notre région de faire notre part à la problématique des changements climatiques.

Les informations dont nous disposons nous permettent d'affirmer que le projet de PARC DES MOULINS repose sur une volonté ferme de respect des normes environnementales édictées au Québec. Les présentations du projet faites par les promoteurs nous ont convaincu d'une attitude de respect de l'environnement tout aussi forte que celui démontré envers le milieu régional. Nous y voyons là une forme de garantie quant à la qualité du projet : l'attitude des

gens est bien plus souvent garante des actions qu'une approche légaliste ou réglementaire. À cet égard, nous sommes rassurés : il est clair que l'approche n'en est pas une de « désertification » des paysages!

À titre d'entrepreneurs, nous tenons à souligner l'importance que nous accordons à l'expérience de l'entreprise 3Ci. Sans vouloir affirmer qu'une nouvelle entreprise peut difficilement réaliser un projet de qualité, nous voulons toutefois souligner le fait que 3Ci est une entreprise qui n'en est pas à ses premières armes. Riche de l'expérience vécue dans la région de Murdochville, en particulier, elle nous fera bénéficier de ses apprentissages dans la mise en œuvre du projet. D'ailleurs, les intervenants de Murdochville ont eux-mêmes évalué que le projet 3Ci avait été une implantation réussie. C'est une telle évaluation que l'on retrouve dans le « Guide à l'intention des élus municipaux du Québec « Énergie éolienne et acceptabilité sociale »¹, publié par l'Université du Québec à Rimouski, au moment où l'on fait l'analyse de cas de l'implantation du parc éolien à Murdochville (page 116) : « En fait, le parc semble une réussite tant sur la plan technique qu'esthétique ».

Enfin, nous croyons intéressant que la région de Thetford et le Québec tout entier s'inscrivent dans la perspective du développement éolien. Dans ce contexte, le Québec travaillera dans la même foulée incontournable de pays comme la Grande Bretagne, les Pays Bas, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les États-Unis. À cet égard, nous avons bien du chemin à parcourir si l'on veut rejoindre des pays chefs de file comme l'Allemagne qui produit annuellement 23 903 MW, soit la moitié de toute la production électrique du Québec. S'il n'est sans doute pas nécessaire, étant donné notre position de chef de file dans le domaine de l'hydroélectricité, d'atteindre une telle production, il est sans doute intéressant que nous puissions faire aussi notre part sous l'angle de cette énergie verte.

3- Quelques effets négatifs du projet?

Le Groupe des douze est conscient que le projet PARC DES MOULINS peut avoir des effets négatifs, selon la perception d'un certain nombre d'intervenants. Nous référons ici aux effets

¹ Guide à l'intention des élus municipaux du Québec « Énergie éolienne et acceptabilité sociale », Université du Québec à Rimouski, 2008, 154 pages.

de la construction du PARC, à ceux de la présence même des éoliennes dans le paysage et à ceux du bruit généré par un parc éolien.

Nous ne pouvons nier que des effets de dérangement des habitudes, des personnes et de l'habitat seront présents en phase de construction du PARC. Ces effets perturberont certainement une partie de la population touchée par l'implantation du PARC. Nous voulons souligner qu'une telle perturbation est tout à fait normale et présente dans toute forme de développement, qu'il soit industriel, domiciliaire ou autre. Toutefois, nous estimons que cet impact est tout à fait temporaire et ne doit pas être véritablement pris en compte au moment d'évaluer l'impact d'un projet sur une population.

Sous l'angle de la beauté du paysage, nous comprenons que certaines personnes n'aiment pas que leur environnement visuel soit perturbé par des éoliennes potentielles. Nous devons aussi affirmer que d'autres personnes croient que l'ajout d'éoliennes est une « valeur ajoutée » au paysage : elles préfèrent de beaucoup le caractère majestueux des éoliennes que le caractère « rachitique » de pylônes. En un sens, la « beauté est dans l'œil », comme dit l'adage. Plusieurs industriels de notre groupe témoignent toutefois de leur expérience : au moment de voyager aux États-unis, en Espagne, en France, en Italie ou en Allemagne, ces industriels ont tous vécu leurs contacts avec les parcs éoliens comme une expérience positive au plan visuel. Encore ici, il est intéressant de faire appel à l'expérience des gens de Murdochville telle que relevée dans l'étude de cas de L'UQAR :

« À Murdochville, de façon générale, on trouve les éoliennes belles. On voit le passé et l'avenir en ville : un passé dégradé par l'industrie minière. L'univers visuel était déjà marqué et déprécié par les résidus de l'ancienne mine ; la valeur esthétique associée au paysage était donc extrêmement réduite. Le présent et l'avenir sont représentés par les éoliennes construites au sommet des montagnes entourant la ville...Les éoliennes ne dérangent guère la population qui voit en elles le renouveau municipal ». Op. cit., UQAR, p. 116.

L'analogie avec la région de Thetford est frappante.

Mais au-delà de ces affirmations, nous sommes conscients que l'implantation d'un parc éolien peut être perçu par certains comme un inconvénient au plan visuel. Ce qui n'est pas un point de vue partagé par d'autres. Quant au Groupe des douze, nous estimons que si ces inconvénients existent bel et bien pour certains, nous les évaluons comme relativement légers.

Le troisième type d'inconvénients perçus que nous voulons relever a trait aux effets du bruit. Pour certains les bruits générés par un parc éolien sont importants et les effets des ultrasons sont inquiétants. Comme nous ne sommes pas des experts sur ces questions, nous fondons nos points de vue sur des données relevées par l'UQAR :

« Quelque soit le milieu où l'on se trouve, le silence absolu n'existe pas : par exemple, les oiseaux et les activités humaines émettent des sons. Aux très faibles vitesses de vent (10km/heure), les pales des éoliennes ne tournent pas. Le bruit perceptible résulte du seul frottement sur la tour fixe et sur les pales immobiles. À des vitesses de vent de 14 à 25km/heure ou plus, les sons qui proviennent des feuilles, des arbres, des mats, etc. masqueront graduellement le bruit engendré par une éolienne. Il devient donc extrêmement difficile d'en mesurer les émissions sonores nettes de façon précise. Lorsque le vent souffle à 29km/heure ou plus, il semble même peu opportun de discuter des émissions sonores d'une éolienne moderne. » Op. cit. UQAR, p. 77)

En somme, on peut maximalement comparer le bruit d'une éolienne à celle d'une conversation à voix basse (20 décibels). « Cette propagation (du son) peut être plus importante en raison de la direction du vent ». (Idem, p.77)

Quant aux émissions des infrasons, voici l'évaluation :

« Les connaissances reliées aux infrasons demeurent pour l'instant relativement peu développées et les impacts pouvant en résulter sont encore difficiles à évaluer. Il n'y a donc pas, à l'heure actuelle au Québec, de réglementation précise à ce sujet. Cependant, le MDDEP demande au promoteur éolien d'effectuer, dans le cadre de leur suivi du climat sonore des projets de parcs éoliens, une évaluation des sons de basse fréquence. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant indiquent que la fréquence de sons produits par les éoliennes est principalement de valeur moyenne et qu'il n'y a pas de tonalité audible (pointe à une fréquence en particulier). », Op. cit. p.80.

Nous en concluons que cette question des ultrasons mérite sans doute un suivi mais qu'il n'y a pas lieu d'en faire un objet d'inquiétude important.

4- Nos suggestions et commentaires pour l'amélioration du projet.

Le Groupe des douze souhaite que les promoteurs du projet PARC DES MOULINS continuent d'œuvrer dans le même sens qu'ils l'ont fait jusqu'à maintenant dans la phase

d'élaboration du projet. L'arrimage au milieu régional doit être poursuivi, le Comité de maximisation des retombées régionales doit continuer son travail et les préoccupations de 3Ci à l'égard de l'environnement doivent être maintenues.

Les orientations et les actions actuelles des promoteurs nous satisfont pleinement.

Nous estimons par ailleurs que les inconvénients réels (construction) et/ou perçus (aspect visuel et sonore) sont bien faibles comparativement aux avantages indéniables du projet de parc éolien (PARC DES MOULINS) tel qu'élaboré dans notre région par l'entreprise 3Ci.

5- Notre position quant à l'autorisation du projet

Il est tout à fait clair que malgré les quelques inconvénients analysés, le Groupe des douze recommande fortement, unanimement et sans réserve l'implantation du parc éolien PARC DES MOULINS dans le contexte du respect des règles environnementales québécoises.

Martin Routhier, président

Claude Gagnon, directeur exécutif,

Au nom du Groupe des douze associés.

ANNEXE :

Portrait sommaire des entreprises reliées au GROUPE DES DOUZE

<i>Nom du membre</i>	<i>Nom précis de ou des entreprises</i>	<i>Fonction(s) exactes dans l'entreprise</i>	<i>Secteurs de l'entreprise</i>	<i>employés</i>
<i>Bernard, Christian</i>	<i>Club de Golf Adstock</i>	<i>Gestionnaire de diverses entreprises Co-proprétaire</i>	<i>Varié Golf</i>	<i>15</i>
<i>Binet, Clément</i>	<i>Techno-Pieux Techno-Métal service Techno corrosion Thermo Pieux</i>	<i>Co-proprétaire et directeur général Co-proprétaire Co-proprétaire Co-proprétaire</i>	<i>Pieux de soutènement pour bâtiments Métallurgie Electrochimie et corrosion Géothermie et énergie</i>	<i>22 4 4 2</i>
<i>Gamache, Yves</i>	<i>AFProducts</i>	<i>Propriétaire et président</i>	<i>Vanne et valves en chromatographie</i>	<i>9</i>
<i>Gosselin, Claude</i>	<i>Gosselin Express Les Sables Olimag Quartz industrie Karting Thetford</i>	<i>Propriétaire et président</i>	<i>Transport Transformation de résidus et minéraux Loisirs</i>	<i>+ -125 30 18 + -16</i>
<i>Alain Laflamme</i>	<i>Ebi-tech</i>	<i>Co-proprétaire et président</i>	<i>Portes et fenêtres</i>	<i>20</i>
<i>Laflamme, Serge</i>	<i>Centre industriel de l'Amiante Développement Le Loiret Synapsesix</i>	<i>Président Président Président</i>	<i>Bâtiment locatif Construction de condominium Logiciel de gestion</i>	<i>2 2 3</i>
<i>Poulin, Jean-François</i>	<i>Centre du Camion Amiante et Centre du Camion Beauce</i>	<i>Vice-président & directeur général Président et directeur général</i>	<i>Vente de camions industriels</i>	<i>55 45</i>
<i>Poulin, Pierre</i>	<i>Maître constructeur</i>	<i>Propriétaire et directeur général</i>	<i>Maisons préfabriquées</i>	<i>50</i>
<i>Poulin, Ralf</i>	<i>Industries CANATAL</i>	<i>Propriétaire et président</i>	<i>Structures d'acier</i>	<i>300</i>
<i>Routhier, Martin</i>	<i>Roger Routhier, entrepreneur électricien</i>	<i>Vice-président et directeur général</i>	<i>secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.</i>	<i>36</i>
<i>Roy, Harold</i>	<i>Groupe Fournier (Les industries Fournier, Tecosol, Richmond Fournier, Fournier international)</i>	<i>Vice-président et directeur général</i>	<i>Conception, fabrication, réparation, mise à neuf et installation d'une grande variété de produits métalliques et équipements industriels; fabrication d'un presseur rotatif pour eaux usées ; traitement des eaux et des sols contaminés</i>	<i>180</i>
<i>Turgeon, Herman</i>	<i>Les Constructions de L'Amiante Inc.</i>	<i>Président</i>	<i>Génie civil, voirie, aqueduc, égouts et d'agrégats</i>	<i>70</i>